



## Posséder une parcelle agricole

-----  
Par bbrou

Bonjour,

Je possède une parcelle qui, au PLU, est classée en A (agricole).

Ma question première est ; est-ce qu'un particulier , non exploitant agricole, peut avoir une parcelle classée A ?

Ai-je des démarches à faire ? Car une année j'ai reçu une réversion pour "dégât sur culture" alors que je n'ai pas de culture dessus.

Vous remerciant par avance de votre contribution.

-----  
Par ESP

Bonjour

Oui, on peut être propriétaire d'un fonds classé A, il peut être exploité par un agriculteur ?

Je vous invite à contacter la chambre d'agriculture concernant cette indemnisation indue.

-----  
Par bbrou

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

-----  
Par ESP

Je vous en prie.